

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_0392\_ART\_EUROVELOROUTE 6 \_ ORCHAMPS**  
Portant réglementation de circulation sur l'Eurovéloroute

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Transports et notamment ses articles R4241-68 et R4241-69 ;

VU la convention du 04 mai 2007 de mise en superposition des gestion du domaine public fluvial relative à l'Eurovéloroute 6 ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de PETITJEAN TP – 90, Les Boisdels – 39190 CUISIA en date du 15 mars 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que, pour assurer la sécurité des usagers de l'Eurovéloroute 6 et des autres ayant-droits, dans le cadre des travaux de réfection de chaussée, il convient de réglementer la circulation ;

ARRÊTE

**ARTICLE 1** La circulation sur l'Eurovéloroute, en amont de la station d'épuration jusqu'à la RD 224, se fera par demie chaussée pendant trois semaines comprises entre le lundi 27 mars et le vendredi 14 avril 2023 de 08h00 à 18h00.

**ARTICLE 2** La signalisation réglementaire et la sécurisation du chantier sera mise en place par les soins de l'entreprise.

**ARTICLE 3** Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, et dont ampliation sera adressée à Messieurs les Maires de ROCHEFORT-SUR-NENON et ORCHAMPS.

**ARTICLE 4** Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE à l'adresse suivante : 24 rue de la Fenotte 39100 DOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**Signature de l'arrêté**





Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

**cerfa**

N° 14024\*01

### Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise 

Nom : PILLEGAND Prénom : Romain

Dénomination : PETITJEAN TP Représenté par :

Adresse Numéro : 90 Extension : Nom de la voie : les boisdels

Code postal : 39190 Localité : CUISIA Pays : France

Téléphone : 0675614261 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : romain.pillegand@petitjeantp.net

#### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal : Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération  En agglomération 

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D12

Code postal : 39700 Localité : ORCHAMPS

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Les travaux de refoulement seront dans l'accotement du chemin de Halage, les piétons pourront passer sur le coté des travaux,

la traversé des tuyaux sous le rd sera fera sous circulation alternée.

N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(1)</sup> :

Date prévue de début des travaux : 15/03/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 50

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 50 Date de début de réglementation 15/03/2023

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement 

#### Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenueSuppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

<sup>(1)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

## Interdiction de :

**Circuler**  
Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**  
véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

## La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité 

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal     Localité : ..... Pays : .....Téléphone         Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : 

Courriel : .....

## Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup> J'atteste de l'exactitude des informations fournies 

Fait à : CUISIA

Le : 1 3 0 3 2 0 2 3

Nom : GUIGUE ..... Prénom : Jennifer ..... Qualité : .....

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24-03-2023



ID : 039-223900010-20230324-ARR\_2023\_0392-AR



50m

(47.146037 5.656599);(47.146130 5.656613);(47.146189 5.656613);(47.146189 5.656604);(47.146144 5.655304);(47.146086 5.655147);(47.146275 5.653782);(47.146464 5.663038);(47.146771 5.652473);(47.1462187);(47.146104 5.653739);(47.145885 5.655241);(47.145997 5.656064);(47.146095 5.656092);(47.146037 5.656599);